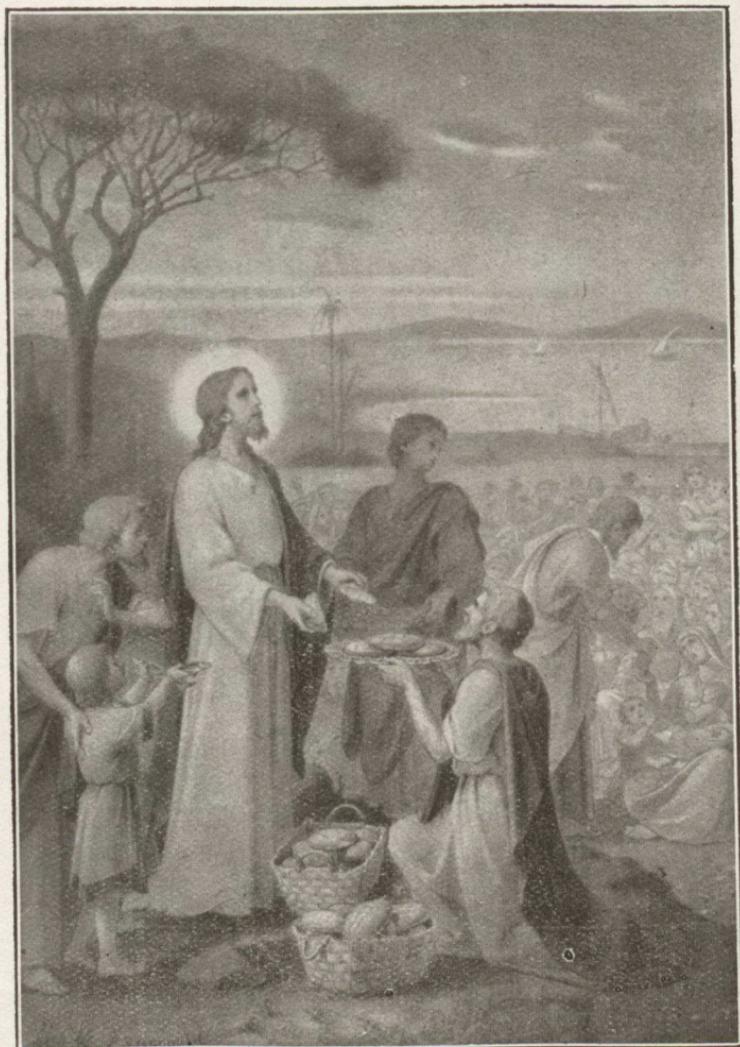


**PAGES
MANQUANTES**



LA MULTIPLICATION DES PAINS

(ANNOULD)

Mais nous ne pouvons pas nous réclamer de notre piété. — Si il n'est pas possible que nos œuvres les sanctifient, les mérites qui en découlent sont du moins capables d'être —
de la Communion des Saints nos pénitences peuvent être à leurs pénitences, nos douleurs extérieures

NOS MORTS



SONT-ILS parmi ceux qui triomphent et ont-ils pris rang parmi la foule innombrable qui forme le cortège de l'Agneau, parmi ceux que l'Eglise vénère au jour de la Toussaint ? Sont-ils parmi ceux qui souffrent et qui attendent au milieu des ténèbres le doux éclat de la lumière éternelle ? C'est le grand mystère que nul ici-bas ne peut nous dévoiler et qui tient nos cœurs dans l'angoisse.

Les souffrances dont nous avons été les témoins impuissants, ce terrible passage dont les affres sont le salaire du péché, ont-ils assez purifié leur âme, pour que la justice de Dieu ait été satisfaite ? Nous l'espérons, mais notre espoir est mêlé de doutes si cruels. — Et voici que ces doutes nous oppressent davantage en ces jours plus spécialement consacrés à leur souvenir.

Nous ne les avons jamais oubliés sans doute, mais le chemin de la vie est si mouvant, tant de préoccupations nous assiègent, notre cœur lui-même est si mobile, que peut-être leur image s'est obscurcie. Le temps a fait son œuvre. Tandis que leur corps achève de retourner à la poussière, leur mémoire recule comme ces fresques dont les contours s'effacent avec les années.

L'Eglise sait notre naturelle inconstance et voilà pourquoi elle nous rappelle nos deuils. Elle prête une voix à ceux que la mort a rendus pour nous silencieux : leurs gémissements, que nous ne pouvons entendre, elle nous les crie. — Est-ce tout simplement afin que nos larmes ne tarissent pas ? Non, il y a mieux à faire.

Dieu a fixé la mesure de leurs expiations. Ils les subissent sans pouvoir en abrégier la durée par de nouveaux mérites. Ils sont dans cette grande nuit dont parle l'Apôtre et où on ne travaille plus. Ils ne peuvent que souffrir, et à

ces souffrances ils ne sauraient ajouter quelque valeur nouvelle, une vertu plus intense de réparation, par les élans d'une âme dont la course est maintenant remplie.

Mais nous, nous le pouvons, et c'est pour cela qu'ils réclament notre piété. *Miseremini.*—S'il n'est pas possible que nos œuvres les sanctifient, les mérites qui en découlent sont du moins capables d'alléger leurs peines. Par la vertu de la Communion des Saints nos pénitences peuvent s'ajouter à leurs pénitences, nos douleurs expiatrices à leurs douleurs, et ainsi hâter pour eux le jour où, dégagés de toutes les entraves, ils entreront dans le vrai repos.

Il n'est pas nécessaire de prendre de grandes initiatives. Nos actes les plus simples peuvent servir ; ils valent, au regard du Juste Juge, par ce que nous y apportons d'esprit de réparation, de pénitence. Nos prières, nos aumônes, nos travaux, nos fatigues, nos tribulations, tout ce qui exige un effort de notre volonté paresseuse, tout ce qui fait violence à notre nature mauvaise : autant de sources de miséricordieuse et efficace pitié pour les âmes du Purgatoire.

Notre cœur s'émeut au spectacle des êtres qui souffrent. —Mais est il douleur plus profonde, souffrance plus vive que celle de ces âmes ? Pour être invisible leur détresse nous laisserait-elle indifférents ? Elle dépasse toute autre détresse humaine ; ce sont de tels abîmes que notre regard borné ne saurait jamais les mesurer !

N'oublions pas nos morts. S'ils souffrent, c'est peut-être pour des fautes auxquelles nous avons participé, ou que nous n'avons pas su prévenir.—Tant qu'ils cheminaient près de nous, nous pouvions exercer sur leur conscience une influence salutaire et nous ne l'avons pas exercée ; nous pouvions les instruire de leurs devoirs, et nous ne l'avons pas fait ; nous pouvions leur donner un exemple qui les eût retenus sur la pente fatale et nous les y avons précipités.—Lourdes sont peut-être nos responsabilités ; à leur mesure élevons notre pitié.

N'oublions pas nos morts. Où ils sont nous viendrons sans doute un jour. Si nous nous souvenons aujourd'hui, ceux qui nous suivent ne nous oublieront pas.



SAINTE CECILE



PARMI les étrangers qui reçurent le baptême à Jérusalem, après avoir été témoins du miracle de la Pentecôte, il y avait des habitants de la ville de Rome. Ces convertis de la première heure, de retour dans leurs foyers, n'avaient pu taire ce qu'ils avaient vu et entendu. L'accent enflammé de leur parole, en même temps que l'ardeur de leur zèle, gagnèrent peu à peu à l'Évangile un certain nombre de leurs compatriotes ; et bientôt on compta, dans le quartier juif de la ville impériale, d'assez nombreux chrétiens.

C'est par ce groupe de juifs convertis que saint Pierre fut reçu à son premier voyage dans la capitale de l'Empire. L'apôtre, à son tour, parla à tous du Christ mort en croix ; et son verbe inspiré donna à la foi nouvelle de très-nombreux adeptes.

Du Transtévère, la foi au Christ passa à la Rome païenne, avec laquelle la race juive avait de fréquentes relations. Mais ce furent les esclaves, les pauvres, les misérables, qui les premiers furent conquis à l'Évangile. Tous ces désespérés, courbés sous le dur joug de Rome, accueillirent avec enthousiasme cette religion qui leur parlait d'espérance. Rivés à la terre par la brutalité romaine, ils écoutaient avec joie une doctrine qui leur parlait du ciel. Ils étaient heureux de s'entendre dire que les esclaves avaient des droits, et les maîtres des devoirs. Et, la grâce de Dieu aidant, ils s'enrôlèrent par milliers sous la bannière de l'Évangile.

Cependant, si les gens de peu furent les premiers à répondre à l'appel du Christ, il ne faut pas en conclure que la religion nouvelle ne compta d'abord dans son sein que des pauvres et des misérables. Avant même qu'un quart de siècle se fût écoulé depuis la mort du Sauveur Jésus, des membres de l'aristocratie romaine, en assez grand nombre lassés de l'avilissement moral où le paganisme les tenait,

s'étaient déjà fait chrétiens : et l'on put voir bientôt les notabilités de la Rome impériale s'asseoir à la table sainte et participer aux sacrés mystères.

C'est la femme qui avait attiré le patriciat romain à la doctrine nouvelle. La première, elle était venue déposer son orgueil dix fois séculaire aux pieds du divin Crucifié, et à la première annonce de l'Évangile, la matrone romaine sentit qu'une aube nouvelle se levait sur sa vie. Elle écouta avec plaisir une doctrine qui reconnaissait en elle l'égalité de l'homme : elle se sentait attirée par cette croyance qui lui parlait de liberté et de dignité personnelle. Lasse de la corruption qui l'environnait, elle était heureuse d'entendre prononcer les mots d'honnêteté et de perfection morale : elle se fit chrétienne ; elle se fit apôtre ; au foyer, à tous, elle parlait de l'Évangile.

La patricienne apporta à l'Église toute sa fierté et toute sa grandeur d'âme : l'on vit alors se lever sur le monde ce beau type de chrétienne, fait d'énergie et de fermeté, dont les annales de l'Église primitive nous raconteront bientôt les grandes œuvres.

De ces chrétiennes qui surent aller à la fierté romaine toute la suavité de l'Évangile, Cécile est un des plus beaux modèles. Issus d'une famille illustre, alliée à tous ces noms dont l'histoire est l'histoire même de Rome, elle donna au nom chrétien un lustre nouveau.

Cécile fut nourrie dans le christianisme dès son enfance. On ignore cependant à quel âge elle reçut le baptême. Fut-elle régénérée dans l'eau baptismale dès son berceau ? ou bien, d'après la pratique presque généralement suivie dans les premiers siècles de l'Église, attendit-on l'âge où, l'intelligence de l'enfant s'étant développée, elle put comprendre l'étendue des obligations que lui imposait son titre de chrétienne ? Sur ce point, les *Acta* qui nous racontent la vie de la sainte se taisent. Ce qui est hors de conteste, c'est que l'eau du baptême coula sur son front dès sa plus tendre jeunesse.

Le premier effet de la grâce divine dans l'âme de Cécile fut d'y faire naître un vif désir de répandre la foi de son Sauveur. Tous admirèrent bientôt l'enthousiasme de son apostolat. Conduit par quelque membre de sa famille, chrétien comme elle, elle était allée vénérer les tombeaux des apôtres Pierre et Paul. On lui avait raconté le fécond apostolat de ces deux grands hérauts du Christ, à Rome et dans toute l'é-

tendue de l'Empire. On avait exalté devant elle leur zèle à propager par le monde la foi nouvelle. Aussitôt elle comprit qu'être chrétien, c'est être apôtre : en son âme encore jeune s'établit la ferme conviction que l'on n'est un véritable disciple du Christ, qu'autant qu'on se consacre à étendre le règne de l'Évangile : et dans l'ardeur de sa jeunesse, elle se fit une obligation de répandre autour d'elle la foi qui faisait sa gloire et son bonheur : elle parlait sans relâche à tous ceux qui approchaient d'elle du Christ mort en croix pour le salut du genre humain.

Mais dans ces temps troublés où vivait Cécile, on n'était pas chrétien, et encore moins apôtre, sans danger : c'est au péril de sa vie que l'on professait et surtout que l'on propageait sa foi. Cécile ne l'ignorait pas ; et la pensée du martyre s'associa bien vite dans son esprit au rôle qu'elle s'était donné de répandre la foi de son Sauveur. Elle avait vu passer par les rues de Rome ces longues files de chrétiens de tout âge et de toute condition, que les soldats conduisaient à l'amphithéâtre pour être donnés en spectacle à la foule avide de sang chrétien. On lui avait raconté la vaillance toute virile de toutes jeunes vierges comme elle au milieu des supplices de toutes sortes. Peut-être même l'écho des clameurs du cirque était parvenu jusqu'à son oreille. Dès lors, elle comprit que le martyre serait bientôt son partage. D'autant plus qu'elle se rendait compte que sa jeunesse n'apaiserait pas la colère des persécuteurs : elle savait que le nom illustre qu'elle portait ne la protégerait pas contre les édits des empereurs et la fureur de la multitude. De ce moment, elle se prépara au martyre par une vie de sacrifice et de prière.

L'âge nubile vint pour Cécile. L'énergie qu'elle tient de sa race a mis son empreinte sur son visage : son front porte la marque de cette fierté romaine qui est le legs de cinq siècles d'héroïsme et de victoire. Elle se plaît à braver le paganisme de cette ville que saint Pierre avait déjà désignée sous le nom de Babylone : et méprisant toutes les séductions que peuvent lui offrir son âge et son rang, elle se donne tout entière au service de ses frères dans la foi.

Cette âme est même trop noble pour s'arrêter au précepte : la perfection du conseil la sollicite et l'attire : dans le secret de son cœur elle jure qu'elle n'appartiendra qu'à Dieu.

Mais comment pourra-t-elle conserver intact le trésor

de sa virginité, au milieu de Rome païenne ? Qui se fera le protecteur de son innocence et de sa faiblesse ? Un ange, se manifestant un jour à elle, l'assure qu'il sera lui-même le gardien de ses promesses.

Le moment ne tarda pas où Cécile eut besoin de la protection du ciel. Ses parents ignoraient tout de ses desseins de jeune vierge ; et, dans leur idée, le moment était venu pour elle de contracter un hymen terrestre. A Rome, le père avait tout droit sur son enfant, lorsqu'il s'agissait du mariage, et le père de Cécile contraignit sa fille à accepter pour fiancé un jeune païen du nom de Valérien.

Quelque brillante que fut l'union projetée, puisque celui qu'on lui destinait portait l'un des plus beaux noms de Rome, le moment où elle apprit la résolution de son père, fut, pour la jeune fille, d'une profonde angoisse. Cependant elle devait obéir ; Dieu ferait le reste.

Le jour vint où Valérien reçut la main de Cécile. Après les cérémonies d'usage que la jeune chrétienne dut subir, la nouvelle épouse fut conduite à la demeure de son époux. C'est la lutte qui commençait.

Elle devait être brève et glorieuse. Cécile, dans son désir de garder le vœu qu'elle a fait au Seigneur dans son enfance, a des accents auxquels le jeune homme ne sait résister : elle le persuade de garder dans le mariage une absolue continence. En outre, se souvenant de la parole de l'apôtre : " La femme fidèle doit sanctifier le mari infidèle, " elle veut conquérir son époux à la foi. Valérien, sur le conseil de sa jeune épouse, va trouver l'évêque Urbain : là Dieu touche le coeur du jeune homme. Par un coup subit de la grâce divine, Valérien se fait chrétien : il croit au Dieu qui s'est révélé à lui au plus intime de son âme. Il reçoit le baptême, et de retour auprès de Cécile, il lui est donné de voir aux côtés de sa jeune épouse l'ange qu'elle lui avait dit être le protecteur jaloux de sa virginité.

Le martyr devait bientôt couronner ces deux vies. La persécution commençait à sévir contre les chrétiens de Rome. Valérien s'employa aussitôt à procurer aux victimes la sépulture que la loi leur refusait. Dénoncé, il fut pris et condamné à la décapitation.

Cécile rendit à son épouse les suprêmes honneurs. Quelque temps après, on l'arrêta elle-même. Le magistrat la pria de renier ses croyances : mais la crainte du supplice

n'ébranla pas un moment son âme : elle confessa sa foi résolument, et fut condamné à mort. Par égard pour son rang, on ne la conduira pas à l'amphithéâtre, on ne voudra même pas la frapper du glaive. Pour éviter le tumulte que la situation de la jeune femme eut pu soulever dans l'aristocratie romaine, on résolut de la faire mourir dans sa propre maison. Elle fut enfermée dans la salle de bains chaude de sa demeure ; on voulut la suffoquer par la vapeur brûlante. Un jour et une nuit s'écoulèrent ; Cécile respirait encore, la mort n'avait pas fait son oeuvre. Un licteur fut alors chargé d'aller lui porter le coup fatal. Trois fois il la frappa de son épée et il se retira, la laissant baignée dans son sang. Cécile vécut trois jours encore et mourut. Elle alla recueillir au ciel la palme du martyr.

Après d'imposantes funérailles, les chrétiens déposèrent le corps de Cécile dans le domaine sépulcral de sa famille.

Au XVI^e siècle, on ouvrit son tombeau. On trouva Cécile couchée sur le côté, les bras glissant le long du corps, la face contre terre. C'est ainsi qu'elle avait rendu l'âme, ainsi qu'on l'avait déposée dans son cercueil ; et c'est dans cette attitude que plus tard le ciseau du sculpteur immortalisera sa mémoire.

Cécile a su allier la force de l'âme à la tendresse de l'âge ; elle sera pour toutes les générations un des plus illustres modèles de fermeté chrétienne.

Fr. C. CHAMBERLAND, O. P.



DE L'AGE DES PREMIERS COMMUNIANTS

QUELQUES NOTES SUR LE DÉCRET *Quam singulari*

DU 8 AOÛT 1910.



AUGUSTE Pie X continue activement son œuvre de restauration chrétienne. Après avoir gravi dans les larmes les marches du trône pontifical, il s'est assis avec une force sereine dans la chaire de St-Pierre, et depuis ce grand acte, il n'a cessé de remplir le rude devoir que lui a imposé l'Esprit Saint : devoir douloureux souvent, mais devoir toujours aussi glorieux pour le Pontife que salutaire pour l'Eglise.

Tour à tour, il condamne les hypocrites ennemis de la foi, et s'applique à la diffusion de la doctrine sacrée par l'enseignement du catéchisme et de l'Évangile ; il réorganise sa cour et dirige l'action sociale ; il presse les chrétiens de se nourrir quotidiennement du pain des forts, et modifie l'ancienne discipline ecclésiastique, selon les besoins des temps nouveaux. Auprès du clergé comme auprès des fidèles, il poursuit avec un courage indomptable son œuvre gigantesque.

Le décret *Quam singulari* de la Sacrée Congrégation des Sacrements, publié le 8 août dernier, témoigne de sa sollicitude pour les enfants.

Le Pape veut assurer à ces chers petits, qui seront demain les jeunes recrues de la grande armée catholique, la nourriture surnaturelle, qui fortifiera leur innocence, les enrichira d'une robuste sève, et les préparera à la victoire.

* * *

On a discuté infiniment sur l'âge auquel il convient d'admettre pour la première fois les enfants à la table sainte. D'aucuns se croyaient hardis en préconisant l'âge de neuf ans pour des enfants exceptionnellement doués au point de vue intellectuel et moral ; d'autres prétendaient

que la première communion devait être retardée jusqu'à la onzième,—même parfois jusqu'à la quatorzième année ; enfin, d'autres, et c'était le grand nombre, tenaient pour dix ou onze ans.

Chaque groupe apportait à la défense de son opinion des raisons sérieuses, basées sur l'expérience et toujours inspirées par un grand zèle, sinon par une juste perception du vrai besoin des âmes d'enfant.

Quelle qu'ait pu être la valeur, réelle ou problématique, des motifs allégués, aujourd'hui l'autorité du document romain les annule, et donne une règle de conduite claire, ferme, précise, à tous ceux qui ont charge des enfants, qu'ils soient parents, confesseurs, instituteurs ou curés.

Tout serait à citer dans ce long décret, tant il est remarquable par l'abondance et la beauté des considérations théologiques, par l'élévation de vues surnaturelles, par l'accent ému et même par la grâce de langage, qui pénètrent toute la rédaction du document. Qu'il nous suffise ici d'attirer l'attention sur quelques points du dispositif, qui nous semblent plus particulièrement pratiques.

Il y a d'abord la déclaration expresse que le double précepte de la confession et de la communion, oblige, *également et gravement*, l'enfant, dès qu'il est parvenu à l'âge de discrétion ; et que cet âge,—c'est là le point capital,—existe lorsque l'enfant *commence à raisonner*, c'est-à-dire, vers la septième année, soit avant, soit après. Par cette détermination autorisée se trouvent closes toutes les discussions antérieures sur l'âge requis pour la première communion. Au père et au confesseur revient le droit de juger du développement suffisant de l'enfant.

Et pour cette première communion, pas n'est besoin que l'enfant sache parfaitement son catéchisme, ni que son intelligence se soit considérablement développée : il suffit, selon l'expression de St-Thomas d'Aquin, (3.80.9) qu'il ait *quelque usage de la raison*, qui lui permette de discerner le pain eucharistique du pain ordinaire et profane, et de concevoir une certaine dévotion pour cet adorable sacrement : *aliquam devotionem*.

La science peut donc être réduite à la connaissance des vérités nécessaires de nécessité de moyen, c'est-à-dire à la connaissance des principaux mystères de la foi, tels que l'existence de Dieu et de sa Providence, de la Sainte Tri-

nité, de l'Incarnation et de la Rédemption. Encore peut-on se contenter pour ces vérités fondamentales d'une connaissance à la portée des jeunes esprits. Même, avec des enfants bornés, il suffit qu'ils croient explicitement ces articles lorsqu'ils leur sont proposés, lors même qu'ils ne pourraient pas ensuite s'en expliquer clairement, car autre chose est de croire une vérité, autre chose d'en retenir la formule. En cas de nécessité, après un acte de foi, il vaut mieux s'en tenir là avec les ignorants et les enfants, plutôt que de les renvoyer, déclarait saint Léonard de Port-Maurice: "*Melius est sic agere cum rudibus et pueris quam illos dimittere.*"

Ces enfants, admis de bonne heure au banquet sacré, devront ensuite s'en approcher au moins une fois chaque année. Mais ceux qui ont charge des enfants s'appliqueront de tout cœur à ce que ces heureux communians aient la consolation d'être admis plus souvent à la table sainte ; " même, s'il se peut, tous les jours, selon le désir de Jésus-Christ, et de l'Église, notre mère, pourvu qu'ils accomplissent cet acte avec la dévotion que comporte leur âge. "

Telle est la disposition principale, la direction formelle, donnée par le décret.

(A suivre)

Fr. RAYMOND M^{ie} ROULEAU,
des fr.-prêch.



ACTE DE FOI

Je crois qu'il faut que notre corps corruptible revête l'incorruptibilité, que notre corps mortel revête l'immortalité, et que la mort soit absorbée dans cette victoire.

Je crois que Dieu essuiera toute larme dans les yeux des justes, que la mort ne sera plus en eux, ni le deuil, ni les gémissements, et que leur douleur s'arrêtera enfin, car tout le premier monde aura passé.

Je crois que nous verrons Dieu face à face.

PENSÉES DE NOVEMBRE

Le néant de la vie.

Qu'est-ce que la vie ? Vaut-il la peine de la regretter ou de la prolonger ?... Quand le temps est venu où les âmes doivent être comme des fruits mûrs, Dieu vient les cueillir. . .

Nous ne sommes que des atômes que le torrent de la vie entraîne en ses tourbillons mystérieux. . .

La vie se passe dans la monotonie des mêmes misères et des mêmes défauts.

La terre n'a rien à nous donner ; il faut, — bon gré, mal gré, — chercher plus haut qu'elle la réalité de nos espérances et la vérité de nos rêves.

La vie est courte, et il n'en reste que nos sacrifices. . .

La vie terrestre est pleine de tristesse ; plus le cœur est religieux et aimant, plus il est accessible à une indicible mélancolie ; cette terre est pour lui un exil, il l'expérimente à chaque instant.

Nous ne devons pas avoir de racines sur terre ; nous sommes des arbres plantés à la renverse, nous plongeons nos racines dans le ciel et en Dieu.

A quoi bon l'humain, s'il n'est qu'un rêve ? C'est le divin qu'il nous faut, c'est de lui que nous devons vivre.

La vie n'est bonne qu'immolée au Christ. Elle n'a de prise qu'à condition d'être l'apprentissage à la mort. Elle n'est belle que dans l'oubli total.

Quand on a compris le mystère du Crucifié, on ne doit plus chercher autre chose que de mourir avec Lui !. . .

PÈRE DIDON.

LE BIENHEUREUX FRANÇOIS DE CAPILLAS

DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS,

PREMIER MARTYR DE LA CHINE

(Suite)

L'instrument de supplice consiste en deux planchettes égales mesurant deux palmes de longueur, quatre de largeur et deux doigts d'épaisseur. A l'une des extrémités, les deux planchettes sont réunis par des charnières et peuvent s'ouvrir et se fermer comme un livre. — Au centre de la partie intérieure, les planchettes ont un creux destiné à retenir la cheville du pied et à ne pas la laisser échapper, alors qu'on serre ces mêmes planchettes. Voici comment on applique cet infâme instrument. Le patient est couché la face contre terre et les deux pieds réunis ensemble. On enferme les chevilles entre les deux planchettes, précisément à l'endroit des creux qui sont faits pour prévenir le déplacement des chevilles. Au signal du juge, les bourreaux saisissent les petites cordes au moyen desquelles il serrent l'instrument, lequel appuyant fortement sur les deux chevilles, déplace et disloque les os du pied au point de les superposer l'un à l'autre.

L'horrible souffrance causée par cet infernal instrument est telle qu'on préférerait n'importe quelle mort à cette torture, même pendant un court moment. La durée de ce cruel martyr est laissée au bon plaisir du juge qui, lorsqu'il veut le faire cesser, donne l'ordre de relâcher les cordes. Et c'est alors que la douleur du malheureux patient arrive à son apogée, quand les os reprennent leur position normale.

L'ordre étant donné par l'impie mandarin, les bourreaux se mirent aussitôt en devoir de l'exécuter. Ils firent déchausser le P. de Capil'as et l'ayant couché la face contre terre, il lui mirent le terrible instrument aux chevilles. Le martyr était loin de s'imaginer ce qu'était ce genre de torture. Ressentant une indicible douleur, à peine avait-on tiré sur les cordes, il allait, — comme il nous le dit lui-même

—pousser un cri terrible. Mais Dieu était avec lui, et se rappelant la cause pour laquelle il souffrait, il recourut bien vite à son maître crucifié, répétant tout bas : “ Pitié, Seigneur, pitié ; si vous ne m’aidez pas, je suis perdu ! ”

Alors le tyran se mit à railler, disant à sa victime : “ Eh bien ! crois-tu toujours que ce supplice soit pour toi une fortune et une gloire ; ou bien, es-tu persuadé que c’est un malheur et une peine ? ”

“ Oui, répondit le Bienheureux, c’est pour moi un bonheur, un grand bonheur et une gloire non moins grande. Car, si le corps souffre, l’âme ne s’est jamais réjouie comme maintenant, à la pensée qu’elle a été jugée digne de souffrir quelque chose pour l’amour de Celui qui a donné sa vie sur deux morceaux de bois, bien que de forme différente. ”

“ Eh bien ! allons, répliqua le tyran, donnez-lui encore plus de plaisir, augmentez sa gloire ! ”

Les bourreaux comprirent, et s’étant armés de bâtons il en déchargèrent vingt coups sur les pieds du martyr, mais sans avoir la satisfaction de lui arracher même un seul soupir.

Le mandarin, admirant tant de fermeté et de patience, fit appeler les gens qui se trouvaient dans le voisinage pour les faire assister à ce spectacle qui ne s’était jamais vu. Alors, il ordonna qu’on soulevât la tête de la victime pour voir si son visage ne trahirait pas quelque signe de douleur. Le Bienheureux, sans en laisser le temps aux bourreaux, s’appuya les mains sur le pavé et se redressa à moitié. Sa figure apparut au juge et à tous les assistant sereine et souriante, comme si ce n’était pas lui qui endurât une pareille torture. Le mandarin plus furieux que jamais donna l’ordre que le Père fût traîné deux fois d’un bout à l’autre du tribunal, mais cela ne troubla pas le moins du monde la sérénité et la paix du Confesseur du Christ.

“ En vérité, dit le tyran, tu as donné la preuve d’une grande vaillance, d’un grand courage et d’une grande force !—Voyons maintenant si tu te montreras également homme sage et intelligent. ” Alors il eut recours aux flatтерies et aux promesses pour amener le martyr à l’apostasie de sa foi, y ajoutant la menace du supplice le plus atroce et de la mort la plus cruelle s’il s’obstinait dans son erreur. Le Bienheureux fit la sourde oreille à ces promesses vaines et insensées, montrant combien elles étaient peu de chose

en regard de la noble récompense que Dieu lui réservait dans l'éternité. Puis il se mit à réfuter toutes les faussetés et les calomnies dont ce méchant homme venait encore de l'accuser ; et après avoir exhorté toutes les personnes présentes, y compris le juge, au culte du vrai Dieu, il termina en disant que son bourreau pouvait inventer de nouvelles souffrances et de nouveaux genres de torture, car il avait foi en Dieu qui le ferait sortir victorieux et triomphant de la lutte.

Cette réponse mit le comble au dépit et à la colère du mandarin qui se vengea sur notre Bienheureux en donnant l'ordre de le traîner de nouveau par terre et de le frapper comme cela s'était déjà fait auparavant.

Au moment où le P. François subissait ce nouveau supplice, le mandarin militaire Vuang îe se présenta au tribunal et, s'approchant du Père, il essaya de le persuader de céder aux exigences du Gouverneur civil Kô-îe. En même temps, il aperçut, entre les mains d'un des bourreaux, le bréviaire du Religieux. Poussé par la curiosité, il pria le Confesseur du Christ d'en lire quelque passage. Le serviteur de Dieu accepta de bonne grâce l'invitation. Ayant donc pris le bréviaire et l'ayant ouvert au hasard, il tomba sur les leçons de sainte-Catherine vierge et martyre. Il prit occasion de cette lecture pour prêcher la vérité de l'Évangile pour lequel l'invincible et noble vierge d'Alexandrie avait enduré un martyre si cruel et si horrible. Ce fut un nouveau coup de foudre pour l'impie Kô-îe. Ne pouvant plus maîtriser sa colère, il commanda de flageller immédiatement Capillas. Les bourreaux se saisirent aussitôt de la victime, le dépouillant de ses vêtements depuis la ceinture jusqu'en bas, le couchèrent par terre et, armés de verges de bambou fendues et grosses comme quatre doigts, ils chargèrent de coups terribles ce pauvre corps nu. Durant cette flagellation atroce, le vaillant confesseur sentit défaillir la force et le courage qu'il avait montrés dans les supplices précédents, la Providence voulant ainsi lui faire expérimenter sa propre faiblesse. Il avait oublié, pour un instant, que la nature humaine toute seule est impuissante à supporter les fatigues et les souffrances, et qu'il faut pour cela le secours de Dieu. Il s'était donc imaginé qu'il endurerait facilement cette nouvelle épreuve, comme il avait déjà enduré les autres. Mais, comme punition de sa téméraire

confiance, il eut à ressentir toute l'âpreté de cette flagellation qui lui parut intolérable. Le Bienheureux s'accuse lui-même de cette faiblesse et écrit dans une de ses lettres : " Je pense que Dieu châtia mon arrogance et ne voulut pas me donner la force dont j'aurais eu besoin, car les coups de verge avait à peine commencé que déjà j'en souhaitais la fin." Cette flagellation le laissa si meurtri et si épuisé qu'il ne pouvait plus se mouvoir et que ses bourreaux durent lui remettre ses vêtements et le reporter sur leurs épaules en prison, arrosant le chemin du sang qui ruisselait de ses blessures.

Le mandarin avait donné les ordres les plus sévères pour qu'on enfermât le ministre de Dieu dans le cachot le plus isolé et qu'on l'y laissât mourir de faim. Ce cachot était un de ceux réservés pour les condamnés à mort.

Comment notre Bienheureux Capillas passa-t-il la nuit dans cette tanière de loups ? Dieu seul le sait. En tout cas, nous savons que le lendemain matin ses blessures et ses plaies étaient enflammées et que lui même était tout enflé par suite du froid et de l'humidité de cette prison. Ses compagnons le voyant dans un état si piteux en eurent compassion, lui vinrent en aide de leur mieux en le recouvrant de leurs propres vêtements et en priant le géôlier de lui laisser passer la nuit hors de l'horrible cachot. Non-seulement le gardien consentit volontiers à la demande, mais il voulut encore y ajouter une faveur non moins appréciable, celle de débarrasser le religieux du *cep* (1), la lui laissant seulement pour les heures de la visite.

Le mandarin civil qui n'ayant pas le droit de décapiter le P. François avait décidé de le faire mourir de faim n'eut pas plus de succès dans cette nouvelle invention de sa méchanceté. Une vieille chrétienne nommée Marthe se char-

(1) Le *cep*, barbare instrument de torture, est formé de deux poutres assez longues et pesantes réunies à l'une de leur extrémité au moyen de deux gros anneaux de fer faisant l'office de charnière et permettant d'ouvrir et de fermer les poutres comme un compas. Aux extrémités opposées, il y a un cadenas pour fermer. Près de cette fermeture, les poutres ont, sur les faces qui se rejoignent, un creux formant, lorsqu'elle sont fermées, un trou en forme d'ellipse. Le maniement de ce féroce instrument est très-simple. On étend le patient sur une planche légèrement inclinée formant angle droit avec le *cep*, on rapproche les deux pieds dont on serre les cous dans le trou des poutres, on ferme le cadenas et la victime reste ainsi couchée sur la planche dure sans pouvoir se tenir autrement qu'allongée ou assise. Outre l'incommodité qui résulte d'une telle posture, il faut ajouter souvent l'intolérable voisinage des punaises nichées dans les fentes du bois.

gea de pourvoir à l'entretien du Bienheureux martyr, par l'intermédiaire de son mari chrétien, lui aussi. Tous les jours, celui-ci se rendait à la prison et y portait ce que la charitable femme avait préparé. Mais il arriva que le pieux chrétien, ayant été accusé et convaincu de pratiquer cette œuvre de charité, fut saisi et flagellé cruellement, avec menace de mort en cas de récidive. La bonne Marthe ne se découragea pas et chercha quelque autre moyen d'approvisionner le Père, en dépit du mandarin. Elle s'adressa à un de ses beaux frères infidèle, le priant de supplier dans cette bonne œuvre son mari qui l'avait expiée de la flagellation et de son sang. Le païen accepta, et sous le couvert de son infidélité, resta à l'abri de tout soupçon. — Quatre ans après la mort glorieuse de notre Bienheureux, le beau-frère de Marthe recevait le baptême et mourait peu de temps après, donnant de grands signes de douleur et de repentir pour sa mauvaise vie passée, et regrettant de n'avoir pas embrassé plus tôt la foi de Jésus-Christ.

* * *

“ Le Seigneur a prêché beaucoup plus et a retiré beaucoup plus de fruits de mes exemples, de ma patience et de mes souffrances, ici dans cette prison, que je n'aurais pu faire, pendant de longues années, en prêchant sur les places et les chemins. ” C'est ainsi que s'exprimait le Bienheureux dans une de ses lettres, il disait vrai. En effet, la renommée s'était déjà répandue de la force prodigieuse et de la constance invincible qu'il avait déployées au milieu des atroces tourments qui lui furent infligés au tribunal de l'impie Kô ie, et le bruit en était parvenu jusqu'aux détenus de la prison de Togan. Tous admiraient ce tait mystérieux pour eux, mais plus encore les malheureux prisonniers qui avaient déjà subi ou à qui était réservé le même sort que celui du missionnaire européen. Dès qu'il fut arrivé dans la prison, il se vit bien vite entouré de ses compagnons de captivité attirés par la curiosité et jaloux de surprendre le secret de tant de courage et de force.

Belle occasion dont savait profiter l'apôtre et le martyr pour dépenser son zèle aux profits de ces infortunés. Il leur prêchait le royaume de Dieu et, ce qui les touchait encore plus directement, le grand avantage que l'homme peut retirer des souffrances et des maux de cette vie. Mais c'est surtout par l'exemple de son héroïsme que le martyr prê-

chait dans ce lieu de douleur, c'est par sa fidélité à ses exercices de piété, c'est par sa vie tout entière. Le matin il se recueillait et préparait son âme comme si réellement il avait dû célébrer la sainte Messe. Après la préparation qu'il avait coutume de faire, il célébrait et communiait, spirituellement, accomplissant avec dévotion et ferveur toutes les cérémonies possibles dans un tel lieu et se recommandant, en même temps, au Saint du jour. Ensuite, il se retirait au fond de son cachot où il demeurerait longuement plongé dans la plus haute contemplation.

Dans ce salubre apostolat au milieu des démons de Togan, notre Bienheureux ne fut pas peu aidé par un chinois dont nous ne pouvons taire le nom, Dominique Kô, à qui nous devons le récit détaillé des souffrances et des œuvres de Capillas durant sa captivité. C'était un jeune homme de vingt-huit ans lettré et chrétien, et probablement aussi son catéchiste. Arrêté, comme il le raconte lui-même, dix jours après l'emprisonnement du Bienheureux il fut enfermé *pour affaires temporelles*, dans la même prison. Combien de temps y demeura-t-il ? Nous l'ignorons. Nous savons seulement qu'il ne se sépara du P. François que quand celui-ci en fut extrait pour être décapité. Il est hors de doute que Kô se mit au service des pauvres prisonniers, attendu que le serviteur de Dieu l'avait chargé de leur prêcher chaque jour et de les engager à croire en Dieu et à se faire baptiser. Il fut également nommé par le P. Capillas *majordome* et *solliciteur* (procureur et dépensier) avec charge de porter tous les jours à manger aux prisonniers condamnés à mourir de faim.

Dominique Kô nous raconte entr'autres choses qu'il y avait dans la prison deux insignes voleurs, condamnés à mort pour leurs crimes. Invités par le zélé missionnaire à embrasser la foi de Jésus Christ, ils se montrèrent tellement durs et inflexibles que non-seulement ils rejetèrent la proposition, mais ne voulurent même pas écouter la parole de Dieu. Néanmoins le vénérable Père suggéra à Dominique Kô de s'approcher de ces deux malheureux et de leur exposer les vérités de l'Évangile. Une fois, deux fois, il échoua dans ses tentatives. Mais le moment venu de comparaître devant le juge pour entendre leur sentence de mort, il furent saisis d'une telle peur de la damnation éternelle qu'ils demandèrent à grands cris le saint baptême. Le

Père ne se contenta pas de ces cris ; il dit à Kô : "*Laisse-les, laisse-les répéter trois fois leur demande*" Les deux voleurs firent tant et tant qu'après avoir été instruits suffisamment, ils reçurent le baptême des mains du Bienheureux martyr assisté par Dominique Kô.

Le Père ayant appris que l'on songeait à racheter sa mise en liberté, il s'opposa fermement à toute négociation. Il fit de même lorsqu'il s'aperçut que les chrétiens avaient l'intention de s'employer pour obtenir qu'au moins il fût laissé hors de son infect cachot. Une seule fois il eut le désir d'en sortir à minuit, le jour de Noël, pour aller consoler les chrétiens restés sans aucun Religieux. De fait, il en fit la tentative, en offrant, par l'intermédiaire de Dominique Kô trois *reals* au gégolier, mais celui-ci refusa avec indignation, parceque cela l'aurait trop compromis. Il aurait bien voulu aussi racheter son calice et sa chapelle, mais c'était chose à peu près impossible. Au reste, rien n'était plus loin de sa pensée que de s'échapper de sa prison ; c'est pourquoi il ne consentit jamais que l'on donnât de l'argent pour son rachat, "Le P. Vicaire et moi, disait-il, nous sommes décidés à ne pas lui en donner (au tyran) même à voir."

Non content de nourrir ses compagnons de prison, il partageait encore avec eux les vêtements que lui envoyaient les chrétiens. Et là ne s'arrêtait pas sa charité. Touché de compassion sur le dénûment dans lequel se trouvaient deux malheureux condamnés pour vol, il ne dédaignait pas de les faire coucher à ses côtés et de leur céder la moitié de sa couverture. Dominique Kô qui s'en était aperçu voulut lui en faire l'observation en lui disant qu'une telle promiscuité avec des gens aussi malpropres n'était pas convenable ; mais le Bienheureux répondit : "*Laissez les, ils sont pauvres et ils meurent de froid.*"

Un autre témoin, Jean Chiang, qui a déposé au procès du Bienheureux nous rapporte encore d'autres détails de la vie du Bienheureux en prison. Tous les jours, après que les autres prisonniers s'étaient retirés, il prenait la discipline. Jamais il ne manquait de réciter le Saint-Rosaire avec Dominique Ko et les prisonniers devenus catéchumènes. Invariablement à minuit, il était debout ; et ne pouvant réciter Matines par manque d'un Bréviaire, il y suppléait par les psaumes et les antiennes qu'il savait par cœur, et immédiatement après, suivant l'usage de la Pro-

vince dominicaine des Philippines, il faisait l'oraison mentale. S'étant aperçu ensuite que ses compagnons de prison se plaignaient du dérangement qu'il leur causait en interrompant leur sommeil, il prit le parti de dormir la nuit et de vaquer de bon matin à ses exercices. Voici ce que le Bienheureux écrivait à ce propos au vénérable Père Jean Garcia :

“ Ils ne me laissent pas lever la nuit pour prier, parcequ'ils disent que je les dérange, de sorte que je dors quelquefois jusqu'à l'aube. Alors, je m'assieds sur ma paille et je prie. Cela n'est pas dur pour la bête (le corps) qui est contente, au contraire, de recevoir sa ration. Jusqu'à présent, comme elle est blessée, je la laisse faire ; mais quand elle sera guérie, je la chargerai de façon à ce qu'elle ne devienne pas paresseuse ni rétive quand il s'agira de la bâtonner de nouveau. ”

Dans d'autres lettres nous retrouvons encore mieux son esprit joyeux et plaisant. “ Je suis ici avec autant de plaisir que j'en aurais à me trouver à Ting-ten, parce que j'y suis par la volonté de Dieu. Oh ! et quand as-tu jamais rêvé, Capillas, de posséder ce que tant de saints ont désiré ? Eh ! vous êtes jaloux, vieux (1). Vous aurez, vous aussi, votre Saint-Martin, comme je l'ai eu cette année pendant son octave. ”

Dans une autre lettre il s'exprime ainsi : “ Si le Bon Dieu voulait me tenir ici pour toute la vie, j'en serais très-content ; mais s'il voulait me prendre avec lui, j'en serais encore plus content. ”

Mais il y avait des âmes généreuses et pieuses qui souffraient et s'attristaient pour lui ; il y avait des fils et des filles qui priaient et pleuraient pour le Père qui les avait engendrées à Jésus-Christ ; il y en avait qui bien volontiers auraient donné leur vie pour lui. Ils résolurent donc d'intéresser les nobles lettrés chrétiens au sort du prisonnier et d'obtenir du Gouverneur, par leur intermédiaire, sa mise en liberté. Ceux-ci, de fait, se présentèrent au tyran, lui demandant de ne pas traiter avec trop de rigueur le maître de la loi de Dieu, et d'avoir égard aux rudes châtimens qu'il avait endurés sans qu'il fût coupable, vu que cette loi était autorisée dans toute la Chine.

(La fin au prochain numéro.)

(1) Plaisanterie au P. Garcia.

Ma Mère

Après trente ans passés il est doux à mon âme
D'évoquer tendrement le pieux souvenir
D'une mère chérie, incomparable femme,
Dont le besoin était d'aimer et de bénir.

Assis bien près de l'âtre où pétillait la flamme
Nous nous bercions tous deux aux rêves d'avenir :
Pensant à mon esquif balloté sur la lame,
Ses grands yeux noirs semblaient d'une ombre se
[ternir.

Soudain son front brillait d'un éclair de tendresse,
Et dans l'effusion d'une chaude caresse :
" Mon enfant, seras-tu toujours digne de moi ? "

Fier de ce beau regard, j'ai vaincu les chimères ;
Car combattre l'erreur pour sauver sa foi,
C'est croire à la raison, comme au cœur de nos mères.

A. BRINTET,
chanoine d'Autun.

VARIÉTÉ

LES MIRACLES DE LOURDES



L'HEURE où je vous parle, un naturalisme impie se prépare dans l'ombre à pervertir l'esprit du peuple, dont la foi tient à vivre.

Alors, peut-être, il est utile de mettre à la portée de nos lecteurs un document scientifique, écrit sans préjugé et dont voici le titre : "Le Surnaturel dans les guérisons de Lourdes."

Ce travail est du docteur Henri Guinier, praticien très-connu de la ville aux célèbres Pèlerinages.

Observateur minutieux, critique impartial, il expose froidement le résultat d'une expérience acquise pendant quarante-huit ans de service, "à la Clinique du Miracle" : il désigne ainsi la grotte Massabielle.

Dans sa longue carrière, trois mille médecins de toute langue, de toute opinion, de toute croyance, l'ont contrôlé à l'aise, et dans la seule année 1909, quatre cent trente-deux, exactement, l'assistèrent au bureau des constatations médicales. Que vous en semble ? un pareil témoignage a sans doute une réelle valeur, d'autant plus que laissant de côté les maladies "sans matière" : *Névroses et annexes*, il s'occupe uniquement des maladies organiques, où la localisation plus facile des lésions rend quasi improbable toute erreur de diagnostic.

Néanmoins, il débute par une réponse à des objections tirées de phénomènes prétendus nerveux. Permettez-moi de le suivre, même sur ce terrain.

"On a, dit-il, invoqué des influences diverses pour fournir une explication naturelle des guérisons de Lourdes. En dernière analyse, et ce n'est pas nouveau, tout revient à la Suggestion, à la *Foi qui guérit*, aux forces inconnues.

Y a-t-il du vrai là-dedans ? Il serait intéressant d'étudier et de voir.

SUGGESTION.

Après les études de Bernheim, de Bérillon, de Van der Elst, de Grasset, de Desplats, de Duret, de Lavrand, de Boissarie, personne à Lourdes n'osera faire appel à la suggestion sans provoquer le sourire d'un homme sérieux et compétent.

Qui sont donc les malades apportés à la grotte ?

De malheureux chroniques, déclarés incurables, vérifiés comme tels, conscients d'être minés par un mal réfractaire à toute opération, ou du moins reconnu inopérable.

Voudriez-vous des faits ? sur les quatre mille étudiés scrupuleusement depuis cinquante ans, j'en cite quelques-uns.

ALLIAUME. Garçon de ferme, système nerveux solide, muscles aux fortes attaches, vie en plein air, âge : 27 ans. Constitution comme celle là n'implique pas à première vue : Névropathie.

Le 20 Mai 1907, un taureau l'éventre, mort ne s'en suit point, mais le 14 Juin 1908, trois chirurgiens légistes l'examinent attentivement, car un procès bat son plein ; ne riez pas, il est Normand," et chacun sait qu'en Normandie, le Code de procédure a reçu de tous temps des honneurs mérités."

Il est Normand, donc procès, donc examen, d'où la conclusion : " Plaie suppurante du bas ventre, contracture permanente, irréductible de trois doigts de la main droite, par suite de la paralysie des muscles du bras droit.

L'état est grave, aussi le tribunal de Falaise accorde au Sieur Alliaume, 7000 francs de dommages-intérêts.

Et nous sommes au 29 Juillet 1908.

Entre temps, Alliaume réfléchit ; il se décide à faire le pèlerinage de Lourdes ; il y arrive le 19 août 1908. Or, ajoute le Docteur Guinier, le 22 août 1908, sous mes yeux, il est guéri subitement de la paralysie, de la contracture et de la plaie.

Là, nulle trace de suggestion, il y en a si peu que la cause est reprise, portée devant une juridiction supérieure, et par un arrêt du 25 Novembre 1908, la Cour d'appel de Caen réduit de 4000 francs les 7000 alloués tout d'abord à Alliaume, par le tribunal de Falaise.

Autre cas : Mademoiselle LEONIE LEVESQUE, institutrice.

Cette personne est affligée d'une double "sinusite". L'inflammation des os de la face et du front acquiert son plein développement, elle touche à la dernière période ; aucune opération n'est possible, et les hommes de l'art concluent à l'incurabilité.

Qu'importe ? elle vient à Lourdes, elle espère y trouver, non pas la guérison, mais du moins le courage. Chose étrange, le 16 juillet 1908, à six heures du soir, dans sa chambre, la voilà guérie.

Mais laissons la parole au Docteur Guinier.

" Mademoiselle Léonie Lévesque, s'est présentée le 18 juillet, le 14 août 1908, et le 10 août 1909, au bureau des constatations.

J'ai pu l'examiner chaque fois avec de nombreux confrères.

" Le 18 juillet 1908, on constatait une surface lisse, luisante, rougeâtre, sèche ; elle occupait toute l'étendue du front déprimé sur la table interne de l'os frontal. Cicatrice récente, mais en évolution extraordinairement rapide vers sa perfection définitive. "

" Le 14 août 1908, la cicatrice frontale a changé d'aspect d'une façon singulière : elle est simplement lisse, terne, grisâtre, basanée ; elle barre de droite à gauche le milieu du front d'une dépression horizontale ; elle tient à peine, en longueur, les trois quarts de la surface de l'os ; c'est merveilleux, dit l'un de nous, spécialiste distingué dans les maladies de la face : cette cicatrice a vingt-huit jours, et on lui donnerait cinq années d'existence.

" Le 10 août 1909, plus de cicatrice ; une ride profonde indiquant la place ancienne de la perte de substance, et c'est tout. Le front paraît à l'état naturel, et la carnation est normale. "

Eh bien, comment trouvez-vous la chose ? Y a-t-il un chirurgien capable de soutenir que la simple suggestion peut affecter un os rongé dans son tissu spongieux ?

Et les tout petits enfants ? prétendrait-on par hasard de les suggestionner à leur tour ?

Mais par quoi ? mais comment ? leur intelligence est table rase, leur imagination récepteur presque vide.

Oui, je le reconnais, un regard caressant et doux, une

lèvre souriante les font tressaillir et puis tendre les bras ; c'est l'attrance physique, ils n'y échappent guère quand ils se portent bien ; oui, je l'admets encore, sous un œil trop dur, sous la raideur des traits, ils se tournent brusquement vers le cœur de leur mère, la saisissent par le cou et cachent leur visage ; c'est la répulsion instinctive ; mais à part les choses de ce genre, en quoi la suggestion peut-elle les atteindre ? surtout de la part de personnes étrangères, surtout dans un milieu inusité, où tant de monde inconnu, tant de bruits insolites excitent en eux la crainte, provoquent en eux les larmes, et réduisent à néant les efforts de la tendresse maternelle, qui pourtant devrait être un agent suggestif, s'il en est un pour eux.

D'ailleurs, pourquoi discuter plus longtemps ?

Le 4 mars, 1858, dernier jour de la quinzaine des apparitions, Madame Croisine Bouhohorts, née Ducouts, demeurant à Lourdes, accourait à la grotte. Folle de douleur, elle étreignait dans ses bras son fils Justin, âgé de 2 ans. L'enfant se mourait de la tuberculose. Plus d'espoir, avait dit le médecin. La source miraculeuse venait à peine de jaillir. Que fait la mère ? Ah ! les mères ont parfois des intuitions déconcertantes : elle prend son bébé, le plonge, le tient dans l'eau pendant un gros quart d'heure sous les yeux d'une foule qui frémit d'indignation.

Il y avait de quoi tuer ce pauvre petit être ; non, il ne meurt pas, la nuit est excellente, et au réveil, il est guéri.

Ce fait est légendaire dans la ville aux prodiges, et le dimanche 23 août 1908, pendant les fêtes du cinquantenaire, des milliers de témoins, à la grande procession de cinq heures du soir, ont pu remarquer Justin Bouhohorts. Il marchait à la tête des quatre cents miraculés formant escorte à Jésus-Eucharistie.

Il faut conclure ; eh bien, voici !

A Lourdes, la suggestion est en faillite, de l'aveu même du Docteur Van der Elst de Paris. Dans son volume intitulé : *L'étude de l'hypnose Contribution apportée à la notion d'hystérie par l'étude de l'hypnose spécialement considérée dans son histoire, dans son essence, dans ses effets*, grand in-8p, 208 pages, Vigot frères, 23, Place de l'Ecole de médecine, Paris, 1908, le célèbre Docteur, est amené à parler de Lourdes et de ses guérisons subites " *de maux organiques*",

et il constate, à la page 148, qu'il y a là autre chose qu'une suggestion.

Oui, pour quiconque étudie sans préjugé aucun, nul agent suggestif ne peut avoir la moindre action sur un changement subit de vitalité organique, comme la brusque résolution d'une tumeur, comme le tarissement instantané d'une suppuration.

L'hypothèse de la suggestion pour expliquer de pareils cas est un mythe puéril aux yeux de la science chirurgicale, elle est indigne de l'esprit d'un observateur sérieux, et tourne au déshonneur de l'imagination qui l'inventa.

Restons-en là pour aujourd'hui, et à suivre si nous vivons.

FR. L. A. RONDOT, O. P.



CHRONIQUE

COLOMBIE.

Le Révérendissime Père Général des Dominicains, par des lettres patentes du 10 juin 1910, a rétabli l'ancienne province dominicaine de St-Antonin, située dans les Etats-Unis de Colombie (Amérique méridionale). Ce fut en 1529 que les premiers missionnaires dominicains espagnols—au nombre de 20—débarquèrent sur cette terre ; et Dieu bénit tellement leurs labeurs, que trente-deux ans plus tard, en 1561, le chapitre général d'Avignon put séparer de la province dominicaine du Pérou les 17 couvents et les 40 vicariats situés en Colombie et les ériger en province séparée, sous le vocable de St-Antonin. La nouvelle province, par sa ferveur, son zèle apostolique mérita le privilège de fournir pendant plusieurs siècles de nombreux et bons prélats aux diocèses de l'Amérique méridionale. La faiblesse humaine et surtout les troubles politiques causèrent au commencement du XIX^e siècle la déchéance de cette province. Elle fut relevée par le Père Cyprien Saenz de Burnaga, de vénérée mémoire ; et sous la direction sage et prudente de cet homme de bien, la petite congrégation des Pères colombiens s'est multipliée ; un sang nouveau a vivifié ses membres et l'heure est enfin venue où Dieu a permis de reconstituer cette province si méritante. Elle est composée de quatre couvents, parmi lesquels le célèbre couvent de Chiquinquirá.

NEW-YORK.

De grandes fêtes ont eu lieu à New-York pour célébrer le centenaire de la nomination du premier évêque de ce diocèse, Mgr Concanen, dominicain.

CANADA. TROIS-RIVIÈRES. — DOMINICAINES DU ROSAIRE.

La fête du Rosaire, toujours si chère à la famille dominicaine, fut marquée, aux Trois-Rivières, par une magnifique cérémonie de profession religieuse.

Faisait profession, Melle Alma Vadebonceur dite Sr Marie du St-Esprit, de Trois-Rivières.

Renouvelaient leurs vœux : Melles Philomène Canuel dite Sr Louis de Gonzague, de Fall-River, Angéline Wagner dite Sr Georges-Elisée, Albertine Maurissette dite Sr Imelda de l'Eucharistie, des Trois-Rivières, Marie-Anne Desserres dite Sr Marie Joseph, de Ste-Angèle de Laval.

M. l'abbé G. E. Panneton, qui présidait la cérémonie, était entouré de nombreux amis de la maison, tant ecclésiastiques que laïques. L'on remarquait M. le Chanoine Arcand, Supérieur du Séminaire, le T. R. P. Valbert, Gardien des Franciscains et M. E. Paquin, procureur de l'Evêché.

Le R. P. M. Marion, Dominicain d'Ottawa, fit le sermon de circonstance.

Cette cérémonie de profession fut belle et touchante. Elle se faisait, pour la première fois, dans le nouveau et vaste couvent que les Sœurs habitent depuis à peine deux mois. Cette fête, suivant de près l'ouverture d'un orphelinat pour les garçons, semblait témoigner à tous de la grande vitalité de cette fondation dominicaine.

Huit ans à peine se sont écoulés depuis l'arrivée des quatre premières religieuses. Aujourd'hui, l'on en compte quarante deux : quatre d'entre elle viennent de fonder une nouvelle maison à Grand'Mère. La primitive demeure, depuis longtemps trop étroite, s'est transformée en un grand couvent qui ouvrira ses portes, en septembre, à plus de vingt-cinq enfants. Les Sœurs, encore peu habituées à leurs bruyants ébats, se dévouent cependant avec joie et entrain à leur formation intellectuelle et morale : elles veulent leur donner une instruction suffisante pour permettre à leurs protégés d'entrer en septième au Séminaire, car elles espèrent toujours, guidées par un grand esprit apostolique, faire de leur orphelinat une pépinière de vocations religieuses et sacerdotales.

Dieu a béni merveilleusement cette œuvre dominicaine des Trois-Rivières. Espérons que l'excellent esprit religieux qui anime cette communauté saura lui attirer encore de nombreuses vocations et de généreux dévouements.



NÉCROLOGIE

LE T. R. P. OLLIVIER, O. P.

Nos lecteurs ont sans doute appris la mort du Très-Révérend Père Marie-Joseph Ollivier, Maître en Sacrée Théologie, de notre Ordre et de notre Province de France. C'est une grande et sympathique figure qui vient de disparaître. Ecrivain pieux et distingué, apôtre infatigable, le P. Ollivier fut sur la brèche pendant plus de cinquante ans, et donna à tous un remarquable exemple de travail surnaturel et persévérant. Pour établir la perfection dans cette âme, Dieu permit qu'elle connût la purifiante amertume de l'épreuve, et l'on se rappelle la levée de boucliers qui se fit lors de l'incendie du Bazar de la Charité à Paris en 1897, contre le prédicateur de Notre-Dame, dont le discours, cependant, s'était inspiré des pensées les plus saintes et les plus indiscutables de la théologie catholique.

Le T. R. P. Ollivier entra, déjà prêtre, dans l'Ordre de saint Dominique à l'âge de 27 ans, et y fit profession le onze janvier 1863. Il reçut de son Ordre les titres honorables, d'abord de Prédicateur-Général, puis de Maître en Sacrée Théologie, et il remplit à plusieurs reprises des charges de confiance. Sa mémoire reste en bénédiction parmi ses frères, et en reconnaissance parmi les âmes si nombreuses qui retiennent sa parole et portent du fruit avec persévérance.—(Luc. VIII-XV).

R. I. P.

BIBLIOGRAPHIE

R. P. COUET, O. P.

**LA FRANC - MAÇONNERIE
ET
LA CONSCIENCE CATHOLIQUE**

Brochure de 32 Pages, (2eme Edition).

L'Action Sociale vient de faire une nouvelle édition de cet important travail. Il a été révisé et corrigé.

Cette étude se recommande d'elle-même à tous ceux qui ont charge d'âmes : MM. les curés, les directeurs de séminaires, les professeurs de théologie et de philosophie, et tout spécialement les directeurs des cercles d'étude de la jeunesse.

Cette étude doctrinale nous éclaire sur cet ennemi qui se cache et se dissimule. Elle nous renseigne également sur les devoirs de chacun.

Que nos ennemis sachent bien que nous connaissons leurs agissements et que nous ne tremblons pas devant eux !

Les armes bien fourbies, les troupes bien disciplinées, l'attaque bien conduite, voilà les éléments de la victoire.

L'étude du Rev. Père Couët nous aidera à atteindre ce résultat.

En vente à L'ACTION SOCIALE Limitée

103. Rue Sainte-Anne, Québec

5 sous l'unité—50 sous la douzaine—\$3.00 le cent.

Dépôt à Montréal à la librairie Beauchemin Ltée.

“ LES CONTEMPORAINS ”

Revue hebdomadaire illustrée de 16 pages in-8°

Ab. Un an, 6 francs. Un numéro, 0 fr. 10. : Spécimen gratuit sur demande

BIOGRAPHIES PARUES EN SEPTEMBRE 1910

Maréchal Moncey, duc de Conegliano, — Fr. Overbeck, peintre allemand, de l'école des “ Nazaréens ”. — Humphry Davy, chimiste anglais. — Couthon, conventionnel.

BIOGRAPHIES A PARAÎTRE EN OCTOBRE 1910

Goerres, écrivain et converti allemand. — Marquis de Condorcet, mathématicien, philosophe et conventionnel. — Rewbell, député à la Constituante et à la Convention, membre du Directoire. — Barthélemy, membre du Directoire. — Reine Louise de Prusse.

5, Rue Bayard, Paris, VIIIe

CALENDRIER DOMINICAIN

Novembre 1910

1	Mardi	LA TOUSSAINT <i>Tout-Double de 1^e cl. avec oct. sol.</i>
2	Merc.	LES MORTS
3	Jeudi	B. Simon Ballachi, C. O. N. <i>Double</i>
4	Vend.	S. Charles Borromée, E. C. <i>Double</i>
5	Samedi	B. Martin de Porrès, C. O. N. <i>Double.</i>
6	DIM.	25 ^e après la Trinité, BB. Jérôme et ses Compagnons, Mm. O. N. <i>Double.</i>
7	Lundi	B. Pierre de Ruffia, M. O. N. <i>Double.</i>
8	Mardi	Octave de la Toussaint, <i>Solennelle</i>
9	Merc.	La Toussaint de notre Ordre. <i>Tout Double</i>
10	Jeudi	B. Jacques Salomon, C. O. N. <i>Double</i> (du 31 mai) <i>Anniversaire de nos Défunts.</i>
11	Vend.	S. Martin, E. C. <i>Tout Double, avec oct. simple</i>
12	Samedi	Dédicace de la Basilique S. Sauveur, <i>Double</i>
13	DIM.	26 ^e après la Trinité, Patronage de la Ste Vierge, <i>Tout-Double 2^e cl.</i>
14	Lundi	B. Jean Liccius, C. O. <i>Double</i>
15	Mardi	B. Albert-le-Grand, E. C. O. N. <i>Tout-Double</i>
16	Merc.	Bse Lucie de Narnie, V. O. N. <i>Double</i>
17	Jeudi	S. Grégoire le Thaumaturge, E. C. <i>Double</i>
18	Vend.	Dédicace de la Basilique SS. Pierre et Paul, <i>Double</i>
19	Samedi	Ste Elisabeth, Veuve, <i>Double</i>
20	DIM.	27 ^e après la Trinité, S. Félix de Valois, C. <i>Double</i>
21	Lundi	Présentation de Marie, <i>Tout-Double 2^e cl.</i>
22	Mardi	Ste Cécile, V. M. <i>Double</i>
23	Merc.	S. Clément, P. M. <i>Double</i>
24	Jeudi	S. Jean de la Croix, C. <i>Double</i>
25	Vend.	Ste Catherine, V.M. Prot. de notre Ordre, <i>T.D. oct.-sim.</i>
26	Samedi	S. André Avellin, C. <i>Double</i>
27	DIM.	1 ^{er} de l'Avent
28	Lundi	Bse Zédislave, O. N. <i>Double</i>
29	Mardi	B. Jacques des Bienfaits, E. C. O. N. <i>Double</i>
30	Merc.	S. André, apôtre, <i>Tout-Double 2^e cl.</i>

A NOS ABONNÉS

N. B.—Le SAMEDI de chaque semaine une MESSE BASSE est dite en notre église du Rosaire à l'intention de nos ABONNÉS.

INDULGENCES DU ROSAIRE

NOVEMBRE 1910

I.—INDULGENCES COMMUNES A TOUS LES MOIS

LE 1er DIMANCHE (le 6.)

CONFR. DU S. ROSAIRE, 3 Indulg. plénières :

- 1.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr., *Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. 19).
- 2.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr. et *Pr.* (C. 24) ;
- 3.—*Cf. Cm. Assist.* au salut dans l'église de la confr. et *Pr.* (C. 25) ;

Le 2e DIMANCHE (le 13).

CONFR. DU S. NOM DE JÉSUS OU DE DIEU, 3 Indulg. :

- 1.—Indulg. partielle de 7 ans et 7 quarantaines : *Cf. Cm. Vis.* à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. II) ;
- 2.—Indulg. plénière : *Cf. Cm. Vis. Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. III) ;
- 3.—Indulg. partielle de 200 jours : *Assist.* à la messe dite à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. IV).

Le dernier DIMANCHE (le 27).

A TOUS LES FIDÈLES. Indulg. plénière : pour avoir *récité avec d'autres* au moins *le tiers du rosaire, 3 fois par semaine, Cf. Cm. Vis.* d'une église ou chap. lle publique et *Pr.* (C. a) p. 5).

II.—INDULGENCES PROPRES AU MOIS DE NOVEMBRE

I.—INDULGENCES MOBILES

Tout fi lèle qui fait chaque jour du mois de novembre quelque exercice de piété pour les défunts (1) *Cf. Cm. Vis. Pr.*

Tout fidèle qui fait sept ou neuf jours consécutifs d'exercice de piété pour les défunts (en tout temps de l'année) (2) *Cf. Cm. Pr.*

II.—INDULGENCES FIXES

1.—Fête DE TOUS LES SAINTS.

CONFR. DU S. ROSAIRE, 2 indulg. plén. et 2 partielles :

10. *Cf. Cm. Vis.* (1 vêpres) à l'église de la confr. *Pr.* (C. 26) ;
20. 7 ans et 7 quarantaines pour le tiers du rosaire (C. 16) ;
30. 7 ans et 7 quarantaines *Cf. Cm. Vis. Pr.* (C. 30).

DU 2 AU 9, OCTAVE DE LA COMMÉMORATION DES MORTS

CONF. DU S. ROSAIRE : *Cf. Cm. Vis.* à l'église de la confr. *Pr.* (C. 26).

10.—4e ANNIVERSAIRE DES DÉFUNTS DE L'ORDRE.

CONF. DU S. ROSAIRE, indulg. plén. *Assist.* à l'off. des déf. *Cf. Cm. Pr.* (C. 49).

Confr. du S. Nom de D. ou de J., indulg. plén. ; *Assist.* à l'off. des déf. *Cf. Cm. Pr.* (C. V).

21.—PRÉSENTATION DE LA STE VIERGE.

CONFR. DU S. ROSAIRE, 2 indulg. plén. ce jour ou pendant l'Oct. (du 21 au 28) :

10. *Assist.* à la proc. (C. 20) ;
20. *Cf. Cm. Vis.* (1 vêpres) à l'église de la confr. *Pr.* (C. 27).

(1) On gagne de plus 7 ans et 7 quarantaines d'indulgence chaque jour.

(2) On gagne de plus 300 jours d'indulgences pour chaque exercice, (outre celles du mois des morts).

PRÉDICATIONS

MONTREAL, Notre-Dame, Retraite, du 6 au 11..	R. P. GRANGER.
“ Bon-Pasteur, Retraite du 12 au 21..	T. R. P. HAGE.
“ Notre-Dame, Avent, le 27.....	T. R. P. HAGE.
NICOLET, Retraite, du 21 au 26	T. R. P. HAGE.
NOTRE-DAME DE LA GARDE, 1 et 2 novembre..	T. R. P. COTÉ.
STE-MONIQUE, 1 et 2 novembre.....	R. P. BOURQUE.
N.-D. DE GRACE, 1 et 2 novembre	R. P. RONDOT.
“ Retraite conventuelle.....	R. P. COUET.
LENNOXVILLE, 1 au 6 novembre	R. P. COUTURE.
MONTREAL, 17 nov. Réunion de T.-O	T. R. P. COTÉ.
S. PAUL D'ABBOTSFORD, 1 et 2	R. P. BOISVERD.
DUNHAM. Vis. conf. S. Rosaire, le 6	R. P. BOISVERD.
HENRYVILLE, Vis. conf. S. Rosaire, le 13.....	R. P. BOISVERD.
STE BRIGIDE DE MONNOIR, Vis. C. S. Ros. le 20.	R. P. BOISVERD.
S. ALEXANDRE, Vis. conf. S. Ros. le 27.....	R. P. BOISVERD.
ST. PHILIPPE, 1 et 2	R. P. BOURBONNIÈRE.
ST. AIMÉ, pensionnat du 3 au 7.....	R. P. BOURBONNIÈRE.
ST. EUSÈBE, retraite	T. R. P. A. C. COTÉ.
MONTREAL, juniorat de la Congr. N.-D	R. P. BOURQUE.
QUÉBEC, réunion du Tiers-Ordre, le 6	T. R. P. E. A. LANGLAIS.
LÉVIS, St-David, érection de la Conf. du Ros. 13.	R. P. R. DUPRAS.
LÉVIS, Hôtel-Dieu, du 17 au 21	R. P. R. FARLY.
QUÉBEC, couvent de Bellevue, retr. aux élèves..	R. P. THS. COUET.
STE-ANNE Lapoc. retr. aux élèves du couvent...	R. P. R. MIVILLE.
CACOUNA, retraite	{ R. P. THS. COUET.
	{ R. P. R. DUPRAS.
ISLE VERTE, retraite	{ T. R. P. E. A. LANGLAIS.
	{ R. P. R. DUPRAS.
ST-ÉPIPHANE, retraite	{ T. R. P. E. A. LANGLAIS.
	{ R. P. R. DUPRAS.
RIVIÈRE AUX RENARDS, retraite.....	{ R. P. R. FARLY.
	{ R. P. R. MIVILLE.
MONTREAL, retraite aux religieux	R. P. THS. COUET.
ST-HYACINTHE, le 2.....	R. P. GRANGER.